



Bulletin Officiel

N°7420 Vendredi 08 août 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- INITIEE PAR LA SOCIETE PARTNER INVESTMENT SARL AGISSANT DE CONCERT AVEC LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	7
LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES	
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	13
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	15
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	18
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	20

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANIMED	22
---------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SANIMED	23
---------	----

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD	25
------------------------------	----

COMMUNIQUE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED	26
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- CELLCOM
- L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD

ANNEXE III

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SANIMED : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS
- SANIMED : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE IV

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE - DAAM 2025-1

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SANIMED

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA
BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE
BNA ASSURANCES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société BNA Assurances.

Dans le cadre du prospectus, la société BNA Assurances a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires ;
- Régulariser la nomination des représentants de la BNA Bank au sein de son conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 191 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, la BNA BANK, actionnaire de référence de société BNA Assurances s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la BNA Assurances.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Constatant que préalablement à son introduction en bourse, la société BNA Assurances remplit les conditions d'admission au marché principal de la cote de la Bourse notamment en matière de taux de diffusion de son capital social auprès du public soit (25,1% à la date du 31/05/2025 pour un minimum exigé de 10%) et de nombre d'actionnaires (soit 60 480 actionnaires à la même date pour un minimum exigé de 200 actionnaires), le

Conseil de la Bourse a accordé en date du 24/06/2025 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société BNA Assurances, au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 87 391 790 actions de nominal un (1) dinar chacune, reste toutefois tributaire de la présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil de la Bourse a, conformément à l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

Contexte et objectifs de l'opération :

Cette opération a pour but de ;

- Accroître la notoriété de l'entreprise grâce à une visibilité permanente à travers l'attention régulière portée par les médias économiques ;
- Ancrer encore plus la crédibilité, la transparence et la confiance de la compagnie ;
- Renforcer les relations avec les différents acteurs notamment les clients, les autres compagnies et les réassureurs ;
- Accroître la liquidité du titre.

Décisions ayant autorisé l'opération :

La décision d'admission par inscription directe¹ au marché principal de la cote de la bourse des titres de la société BNA Assurances a été prise par le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 18/10/2024.

Cours d'introduction :

Depuis le 10/12/2014, les actions BNA Assurances (ex AMI Assurances) sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur le système électronique, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis, réuni le 24/06/2025, a, conformément aux dispositions de l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera **égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.**

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : BNA assurances

Siège social : Cité des pins Les Berges du lac 2 1053 Tunis

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

Date de constitution : 01/08/2003

Capital social : Le capital social s'élève à 87 391 790 dinars, divisé en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

¹ La procédure d'inscription directe est celle qui permet à la Bourse, lorsque le capital de la société concernée est suffisamment diffusé dans le public, de procéder à l'inscription directe de la valeur sur le marché pour y être négociée dans les conditions de cotation habituellement pratiquées sur ledit marché, à partir d'un cours d'introduction fixé par la Bourse. (Article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13/02/1997 et tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'arrêté du Ministre des Finances du 15/08/2019.)

Objet social :

La Société a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, d'exercer les activités ci-après conformément aux principes et valeurs qu'elle a adoptés et pour lesquels a été constituée notamment :

1. La réalisation et la gestion des contrats ou de conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances ;
2. En vue de la réalisation de cet objet social, et plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut :
 - Participer, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou actions, souscription, apport ou autrement,
 - Acquérir ou aliéner tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées,
 - Acquérir et gérer tous immeubles et domaines immobiliers, aliéner lesdits immeubles et domaines immobiliers,
 - Et plus généralement, effectuer ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis.

2- Renseignements généraux sur les titres admis

- *Nombre d'actions* : 87 391 790 actions
- *Valeur nominale des actions* : 1 dinar
- *Forme des actions* : Nominative
- *Catégorie* : Ordinaire
- *Libération* : Intégrale
- *Jouissance des actions* : à partir du 01/01/2025

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Cotation des titres :

La date de la première cotation et le cours d'introduction des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 69 du Règlement Général de la Bourse.

L'avis de la Bourse annonçant l'introduction de la valeur BNA Assurances sera publié au moins deux jours de Bourse avant le premier jour de cotation et ce, en vertu des dispositions dudit article.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions sont prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «**TN0007680010**».

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Régulation du cours boursier

Le Conseil d'Administration de BNA Assurances du 18/10/2024 s'est engagé, après l'admission des actions de la société au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°25/1159 du 06 Août 2025, sera publié, sans frais, auprès de la société BNA Assurances, de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2025 – AC - 044

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-
initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec
la société Founders Capital Partners**

Par décision n° 27 du 06 août 2025, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, et visant les actions qu'elles ne détiennent pas dans le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS- et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1- Identité de l'initiateur :

La société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Partner Investment SARL se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, sis à Green Center, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac -1053 Tunis-, représentée par son Directeur Général Monsieur Mourad BEN CHAABANE est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

La société Partner Investment SARL, l'initiateur de l'OPA simplifiée, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, détient **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Partner Investment SARL, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners vise l'acquisition de **1 916 284 actions SITS** représentant **12,28%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre.

5- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **3,000 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse MAC SA pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SITS.

A- MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des actions SITS a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2024 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2025-2029. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la rentabilité
- Méthode des multiples boursiers

D- VALORISATION DU TITRE SITS :

➤ Principales hypothèses de prévisions retenues

❖ Chiffre d'affaires

- La société prévoit une croissance annuelle de 8% de son chiffre d'affaires, qui passerait de 5 009 mDT en 2024 à 14 248 mDT en 2029.
- La croissance du chiffre d'affaires est principalement attribuable à la commercialisation des projets Zahret Soukra 1, Zahret Soukra 2 et Luxoria Jardins de Carthage pour la période prévue.

❖ Achats consommés

- Les achats consommés sont essentiellement composés des coûts liés aux projets mis en vente.
- L'augmentation des achats consommés est estimée à 8% sur la période 2025-2029.

❖ Charges du personnel

- Les charges de personnel ont été estimées sur la base des réalisations de l'exercice 2024 et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 6% sur la période de projection 2025-2029.

❖ Autres charges d'exploitation

- Les autres charges d'exploitation regroupent les services extérieurs, les impôts et taxes liés à ces services ainsi des jetons de présence. Elles ont été estimées sur la base de la moyenne réalisée sur la période 2023-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 9%.
- L'hypothèse de l'augmentation des autres charges d'exploitation en 2026 et 2027 est justifiée par l'augmentation des autres services extérieurs liés à la mise en vente des nouveaux projets Zahret soukra 2 et Luxoria aux Jardins de Carthage.

❖ Dotations aux amortissements et aux provisions

- Les dotations aux amortissements sur la période de projection regroupent les amortissements des immobilisations existantes au 31 décembre 2024 et les amortissements des nouvelles immobilisations prévues durant la période 2025-2029.

❖ Résultat net :

- Suite à l'amélioration significative de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, le résultat net de la société passerait de 1 035 mDT en 2024 à 2 732 mDT en 2029, soit une croissance annuelle de 9%.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,50%	Correspondant au taux BTA 9,50% de 2035 telque publié au bulletin officiel de Tunisie Clearing du 27/06/2025.
Prime de risque	9%	La prime de risque retenue en tenant compte de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que des primes utilisées lors des dernières IPO.
Fonds propres au 31/12/2024	43 888	
Dette nette au 31/12/2024	6 201	
Gearing	14,13%	
Beta désendetté	0,51	Le Béta désendetté des sociétés opérant dans le secteur « Real estate» dans les pays émergeants tel que publié sur le plateforme Damodaran s'élève à 0,51.
Beta endetté	0,57	
Taux d'impôt	23%	
Coût des fonds propres	14,59%	
Coût brut de la dette	10,50%	
Coût de la dette net d'IS	8,09%	
WACC	13,78%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SITS :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	18 329
Méthode de la rentabilité	19 839
La méthode des Multiples boursiers	13 137

L'Initiateur propose un prix unitaire de **3,000 dinars l'action, soit une valorisation totale de 46 800 mDT.**

7- But de l'offre :

Rachat de la totalité des actions SITS dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue de la radiation de la société de la cote de la Bourse et son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A la date du 29/07/2025, la société Partner Investment SARL détient, de concert avec la société Founders Capital Partners, **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de la société SITS.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

➤ **Politique industrielle :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SITS.

➤ **Politique financière :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SITS.

➤ **Politique sociale :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SITS.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre est l'actionnaire de référence de la société SITS. Il détient seul **83,08%** de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **11 août 2025** au **09 septembre 2025 inclus**.

La cotation en bourse des actions SITS sera reprise à partir du **11 août 2025**.

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SITS, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **09 septembre 2025**.

B- DÉCLARATION DES RÉSULTATS :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITÉS DE RÈGLEMENT-LIVRAISON :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Partner Investment SARL viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SITS, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :

1- Responsable de la note d'information :

M. Adnen BETAIB : Directeur Général de « Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS »

2- Renseignements relatifs à la société visée :

A-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination de la société Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-

Siège social : International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis

Téléphone : 70 728 728

Fax : 70 728 740

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SITS est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le

Code des Incitations aux Investissements.

Date de constitution : 24/04/1985.

Durée : 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0031459E

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Entreprendre toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la location, la construction et l'aménagement des biens immobiliers destinés à l'habitation, à l'administration, au commerce, au tourisme ou à toute autre destination, en Tunisie ou à l'étranger.
- Réaliser le lotissement, l'aménagement et l'équipement des terrains destinés à l'habitation, à l'administration ou à toute autre destination, commerciale ou touristique sans aucune restriction.
- Acquérir, vendre, construire, démolir, installer, aménager, gérer ou louer tous biens construits ou non construits, ainsi que tous fonds de commerce et équipements et toute entreprise industrielle ou commerciale.
- Constituer toutes sociétés et souscrire toutes participations.
- Acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, et acquérir ou importer tous biens, installations, équipements ou outils nécessaires.
- En général, Réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou foncières en rapport directement ou indirectement avec l'objet social de la société ou tout autre objet similaire ou complémentaire.

b- Administration, direction et contrôle :

➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat ⁽¹⁾
M. Abdeltif MECHAAL	Président	Lui-même	2024-2026
Founders Capital Partners	Membre	M. Ahmed HAMMAMI	2024-2026
AL Saedan Rael Estate	Membre	M. Ahmed BEN SAIDANE	2024-2026
Poulina Group Holding	Membre	M. Mhamed BEN MAHMOUD	2024-2026
Partner Investment	Membre	M. Thammour KOUBAA	2024-2026
Capital Business Investissement	Membre	M.Ali GUIDARA	2024-2026

(1) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

➤ **Direction :**

M^r Adnen BETAIB : Directeur Général de la SITS. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 14/06/2024 pour une période de 3 ans.

➤ **Contrôle :**

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Commissariat Management Conseil – CMC- représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 – Manar II, 2092 Tunis - Tunisie	2024-2026 (*)
	Tél : +216 71 880 933/71 887 294	
	Fax : +216 71 872 115	
International Auditing and Consulting – IAC- représenté par Monsieur Najib DHIAB	Sana Business center – Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024(**)
	Tél : +216 71 882 562/ 71 822 572	
	Fax : +216 71 882 652	

(*) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

(**) mandat renouvelé par l'AGO du 15/04/2022

c- Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote** : 15 600 000
- **Le nombre total des titres** : 15 600 000
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 29 juillet 2025** : 375 actionnaires

- **Structure du capital de la SITS au 29 juillet 2025 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	13 683 716	87,72%	13 683 716	87,72%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	12 960 249	83,08%	12 960 249	83,08%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	723 467	4,64%	723 467	4,64%
Autres	1 916 284	12,28%	1 916 284	12,28%
Total	15 600 000	100,00%	15 600 000	100,00%

d- Situation financière de la société :**- Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 1^{er} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7348 du 24 avril 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 2^{ème} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7413 du 30 juillet 2025.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Immobilière Tuniso-Saoudienne - SITS -	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis
International City Center -ICC-	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - Tunis

- Principes de consolidation appliqués :

(Cf la note n° 2 aux états financiers consolidés)

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الأجل القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التاديبى الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقا سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استنادًا إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وبإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10,5 SFAX

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mardi 12 août 2025 à 10h, à l'institut Arabe des chefs d'entreprises I.A.C.E sise aux berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,
6. Affectation du résultat,
7. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

La société SANIMED publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 12 Août 2025.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2024 un résultat net déficitaire s'élevant à 11 876 483 Dinars.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à 11 876 483 dinars sur le compte résultat reporté, dont 6 228 936 en amortissement différé.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 5^{ième} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, Z.I. Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires minoritaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Élective le mercredi 10 septembre 2025 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise », sis aux Berges du Lac 1 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Élection de l'Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires ;
- 2- Pouvoirs pour formalités.

Les informations concernant le candidat éligible seront mises à la disposition des actionnaires minoritaires pour consultation, au siège social de la société, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société « Unimed » porte à la connaissance de ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 1^{er} Août 2025, a décidé de distribuer des Dividendes d'un montant égal à 18.240.000 DT au titre de l'exercice 2024, soit un Dividende de 0,570 dinar par action.

La date de détachement des dividendes est prévue pour le mardi 26 août 2025.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	128,347	128,368
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	179,654	179,681
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	148,061	148,086
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	161,660	161,689
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	153,104	153,128
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	159,312	159,341
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,565	145,585
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,627	59,638
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,028	44,035
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	143,750	149,564	149,589
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	131,075	131,098
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	130,710	130,734
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	112,724	112,745
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,708	104,727
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,687	105,705
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	-	-	100,000
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,947	22,951
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	159,365	159,389
19	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,042	152,052
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,520	14,521
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	221,625	221,664
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	124,383	124,399
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	129,896	129,919
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,143	18,147
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,515	115,534
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,687	110,708
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,448	2,451
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	82,029	82,092
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	168,964	169,026
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	129,874	129,841
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	136,348	136,370
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	183,969	183,950
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	675,625	675,731
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,006	151,226
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	208,753	209,459
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	133,773	134,069
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	179,633	179,928
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	211,002	211,183
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	192,411	192,530
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	33,520	33,549
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	113,846	113,753
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,317	1,318
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,428	1,429
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	103,149	103,182
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 876,568	2 874,136
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	317,575	318,898
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	4,000	3,962
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,460	3,430
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	58,629	57,628
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,550	1,552
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,521	1,520
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,582	1,584
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,362	20,181
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	16,355	16,252
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,985	20,897
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 356,869	6 334,331
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	126,981	126,982
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,748	1,731

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,875	112,891
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,114	100,132
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,781	106,800
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,457	104,472
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,783	110,800
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	106,006	106,026
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,625	102,642
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,581	107,598
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,094	107,113
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,289	105,304
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	105,330	105,348
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	104,009	104,028
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,522	108,539
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,873	103,891
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,605	105,609
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,155	108,173
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	103,336	103,354
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,542	114,561
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	106,242	106,259
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,549	110,567
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	106,168	106,185
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 042,926	1 043,113
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 538,800	10 540,468
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,647	104,668
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM*	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	108,966	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIMII	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,905	106,021
85 FCP HELION SEPTIMIII	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,571	100,676
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,239	74,112
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	144,166	144,107
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,902	17,905
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	370,112	370,184
90 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 808,427	2 808,262
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,180	68,242
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,430	54,449
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,979	114,996
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,854	20,835
96 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,283	21,345
97 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,286	18,316
98 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	105,147	105,216
99 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,819	92,142
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,311	97,657
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	119,781	119,807
102 UB CI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	116,698	116,735
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,431	14,450
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	118,884	118,913
105 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	96,826	96,911
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	115,545	114,880
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,363	134,879
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	184,122	184,173
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	173,832	173,718
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	231,894	231,446
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	210,792	210,517
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,094	206,715
113 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,414	34,239
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 189,186	12 156,645
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	120,521	120,333
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 198,345	6 180,006
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,788	12,750
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	188,399	188,146
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 106,236	14 053,536
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 458,334	12 455,320
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 101,633	11 082,298
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 050,722	12 010,887
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 229,432	11 194,104
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	13,017	12,913
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	123,797	123,536
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	110,934	110,247
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	131,030	130,915
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 267,602	1 272,601
* OPCVM en liquidation							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

CELLCOM

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Suite de la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, la Société Cellcom publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Les résolutions suivantes ont été adoptées l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2024

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024, qui font apparaître les informations suivantes (en DT) :

1- Les comptes individuels :

Rubrique	2024	2023
Total du Bilan	32 087 664	26 689 284
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	62 538 041	53 008 758
Résultat de l'exercice	851 626	46 155
Total des capitaux propres	6 661 638	5 810 012

2- Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Cellcom composé de «Cellcom » et de ses filiales « Cellcom Retail », « Cellcom Distribution » et « Cellcom International » font apparaître les informations suivantes (en DT):

Rubrique	2024	2023
Total du Bilan	33 200 721	27 444 426
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	72 475 993	62 509 056
Résultat de l'exercice consolidé	943 507	218 409
Total des capitaux propres	6 618 202	5 674 694

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 de **851 626 DT** au compte Résultats Reportés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

QUATRIEME RESOLUTION

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2024, d'une valeur globale nette de 35 000 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

CINQUIEME RESOLUTION

APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent lesdites conventions dans leur ensemble.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

SIXIEME RESOLUTION

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale décide d'attribuer le mandat de Commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027 au cabinet :

AMC Ernst & Young membre de l'OECT
Représenté par Mr Achraf Guermech, Expert-Comptable inscrit dans l'OECT
EY Building. Boulevard de la Terre. Centre Urbain Nord, 1003, Tunis, Tunisie

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

SEPTIEME RESOLUTION

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

L'appel à candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, lancé par le Conseil D'Administration, est en cours et fera l'objet d'une Assemblée Générale Elective dans les plus brefs délais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

HUITIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents

2-Le bilan après l'approbation de l'affectation du résultat comptable

BILAN (Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Soldes arrêtés au 31 décembre	
		2024	2023
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		366 274	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(366 274)
Immobilisations incorporelles nettes	A.1	-	-
Immobilisations corporelles		3 483 498	3 512 928
- Amortissements des immobilisations corporelles		(3 105 542)	(3 013 514)
Immobilisations corporelles nettes	A.1	377 956	499 414
Immobilisations financières		2 290 486	2 290 486
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(381 732)	(381 732)
Immobilisations financières nettes	A.2	1 908 754	1 908 754
Total des actifs immobilisés		2 286 710	2 408 168
Total des actifs non courants		2 286 710	2 408 168
Actifs courants			
Stocks		8 666 013	6 118 028
- Provisions pour dépréciation des stocks		(2 272 203)	(2 436 794)
Stocks nets	A.3	6 393 810	3 681 234
Clients et comptes rattachés		21 098 143	16 646 073
- Provisions sur comptes clients		(8 090 057)	(7 778 902)
Clients et comptes rattachés nets	A.4	13 008 086	8 867 171
Autres actifs courants		10 039 351	11 545 735
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 093 331)	(1 057 003)
Autres actifs courants nets	A.5	8 946 020	10 488 732
Liquidités et équivalents de liquidités		1 453 038	1 243 980
- Provisions pour dépréciation des liquidités		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités nets	A.6	1 453 038	1 243 980
Total des actifs courants		29 800 954	24 281 116
Total des actifs		32 087 664	26 689 284

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Soldes arrêtés au 31 décembre	
		2024	2023
Capitaux propres			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	826 890
Autres réserves		150 000	150 000
Avoirs des actionnaires		(145 912)	(145 912)
Résultats reportés		(4 212 288)	(5 063 914)
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416
Total des capitaux propres avant résultat de		6 661 638	5 810 012
Total des capitaux propres avant affectation	A.7	6 661 638	5 810 012
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	A.8	224 845	261 724
Provisions pour risques et charges	A.9	471 765	408 520
Total des passifs non courants		696 610	670 244
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	A.10	11 229 139	6 893 219
Autres passifs courants	A.11	1 162 394	1 326 156
Concours bancaires	A.12	12 337 883	11 989 654
Total des passifs courants		24 729 416	20 209 029
Total des passifs		25 426 026	20 879 273
Total des capitaux propres et des passifs		32 087 664	26 689 284

3.L'état d'évolution des capitaux propres après approbation de l'affectation du résultat comptable :

En TND	Capital	Primes D'émission	Réserves Légales	Réserves pour Régulation	Actions Propres	Résultats Reportés	Résultat de L'exercice	Total
Capitaux Propres au 31/12/2022 avant Affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	-145 912	-1 066 550	-4 043 520	5 763 856
Affectation Approuvée par L'AGO du 13/11/2023						-4 043 520	4 043 520	
Total des Capitaux 31/12/2022 propres après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	-145 912	-5 110 070	0	5 763 856
Résultat 2023							46 155	46 155
Affectation Approuvée par L'AGO du 19/06/2024						46 155	-46 155	0
Total des Capitaux 31/12/2023 propres après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	-145 912	-5 063 915	0	5 810 011
Résultat 2024							851 626	851 626
Affectation Approuvée par L'AGO du 30/06/2025						851 626	-851 626	0
Total des Capitaux 31/12/2024 propres après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	-145 912	-4 212 289	0	6 661 637

4.La liste des membres du Conseil d'Administration comprenant leurs principales activités professionnelles ainsi que leurs mandats dans d'autres Conseils d'Administration :

Les membres du Conseil d'Administration de la société CELLCOM ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2024.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Administrateurs	Représentant	Mandat
YKH Holding	Mr.Tarek HAMILA	2024 – 2025 – 2026
Mr. Mohamed Garbouj	Lui même	2024 – 2025 – 2026
M. Farouk BEY	Lui même	2024 – 2025 – 2026
Mme. Aoitef JOUIROU	Lui même	2024 – 2025 – 2026
Mme. Ghofrane ZITOUNI	Lui même	2024 – 2025 – 2026
Mme Afef Ben Hedia	Lui même	2024 – 2025 – 2026
Mr Sofiène Gaied	Lui même	2024 – 2025 – 2026

Les principales fonctions exercées actuellement par les membres du Conseil d'administration sont:

Administrateurs	Fonctions actuelles
M. Tarek HAMILA	- Président Directeur Général d'YKH Holding,

	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de YKH Consulting. - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie - Administrateur dans YKH Distribution - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans Cristal Tunisie - Administrateur dans Cellcom - Administrateur dans Tunisia Duty Free - Administrateur dans Meninx OIS
M. Mohamed GARBOUJ	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant d'une société de consulting - Président du Conseil d'Administration de Cellcom
Mme. Ghofrane ZITOUNI	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Commercial et du Développement du groupe YKH Holding, - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Administrateur dans la Société KASSO - Administrateur dans Cristal Tunisie - Administrateur dans Cellcom - Administrateur dans YKH HOLDING - Administrateur dans Meninx OIS
M. Farouk BEY	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Financier du groupe YKH Holding, - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Administrateur dans la Société KASSO - Administrateur dans YKH Holding - Administrateur dans YKH Distribution - Administrateur dans Cellcom - Administrateur dans Meninx OIS
Mme. Aoitef JOUIROU	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Adjoint de YKH Holding, - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Administrateur dans la Société KASSO - Administrateur dans YKH Holding - Administrateur dans YKH Distribution - Administrateur dans Cellcom
Mme Afef Ben Hedia	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur financier du Groupe Prisma - Consultante en management des sociétés - Membre indépendant du Conseil d'Administration de Cellcom
Mr Sofiène Gaied	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général d'une société pétrolière - Administrateur dans Thyna Petroleum Services - Membre indépendant du Conseil d'Administration de SOTETEL - Membre indépendant du Conseil d'Administration de Cellcom

INFORMATIONS POST AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juillet 2025, la Société l'Accumulateur Tunisien –ASSAD- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 présentant un résultat déficitaire de 2 513 736 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2024 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 962 104 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 3 693 042 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 s'élevant à – 2 513 736 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	-2 513 736
Résultats reportés antérieurs	-14 458 529
<hr/> Résultats reportés (A nouveau)	<hr/> -16 972 265

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de 75 000 dinars à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Cabinet Sleheddine Zahaf et le Cabinet MTBF membre de Pwc, en qualité de co-commissaires aux comptes de la société L'ACCUMULATEUR
TUNISIEN ASSAD pour une durée de trois ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mr. Firas Ben Ahmed BECHA en qualité d'administrateur pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

À la suite de l'appel à candidature lancé par le Conseil d'Administration, objet de la publication au bulletin officiel du CMF le 05 mai 2025 et sur le site web de la BVMT le 02 mai 2025, et après la sélection faite par le Conseil d'Administration et confirmée par le CMF, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme le membre indépendant retenu M. Malek ZANZOURI et ce pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2027, renouvelable une seule fois.

L'administrateur élu accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable

BILAN (Après Affectation du Résultat)			
(Exprimé en dinars)			
ACTIFS	NOTES	2024	2023
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	2 272 513	2 272 034
Moins : amortissement		-1 644 552	-1 529 507
<i>S/Total</i>		<u>627 961</u>	<u>742 527</u>
Immobilisations corporelles	A2	96 272 696	92 652 970
Moins : amortissement		-65 443 531	-63 016 760
<i>S/Total</i>		<u>30 829 165</u>	<u>29 636 210</u>
Immobilisations financières	A3	16 220 672	16 808 992
Moins : Provisions		-380 203	-589 574
<i>S/Total</i>		<u>15 840 469</u>	<u>16 219 418</u>
Total des actifs immobilisés		47 297 595	46 598 155
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		47 297 595	46 598 155
ACTIFS COURANTS			
Stocks	A4	28 062 772	25 771 057
Moins : Provisions		-3 710 611	-3 394 845
<i>S/Total</i>		<u>24 352 161</u>	<u>22 376 212</u>
Clients et comptes rattachés	A5	57 502 023	69 089 849
Moins : Provisions		-4 937 818	-4 689 799
<i>S/Total</i>		<u>52 564 205</u>	<u>64 400 050</u>
Autres actifs courants	A6	15 413 276	17 148 394
Moins : Provisions		-6 152 419	-3 918 695
<i>S/Total</i>		<u>9 260 857</u>	<u>13 229 699</u>
Placement et autres actifs financiers	A7	493 493	401 396
Liquidités et équivalens de liquidités	A8	2 285 850	3 882 208
Total des actifs courants		88 956 566	104 289 565
Total des actifs		136 254 161	150 887 720

BILAN (Après Affectation du Résultat)

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	NOTES	2024	2023
		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	24 000 000	24 000 000
Réserves	P1	15 893 754	15 893 754
Autres capitaux propres	P1	223 962	225 233
Resultats reportés	P1	-16 972 265	-14 458 529
<i>Total des capitaux propres après affectation</i>		23 145 451	25 660 458
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	22 532 757	32 587 192
Provisions	P3	4 015 872	3 036 497
Total des passifs non courants		26 548 629	35 623 689
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	18 639 768	10 701 981
Autres passifs courants	P5	10 968 771	10 380 782
Concours banc et autres passifs financiers	P6	56 951 542	68 520 810
Total des passifs courants		86 560 081	89 603 573
<i>Total des passifs</i>		113 108 710	125 227 262
<i>Total des capitaux propres et des passifs</i>		136 254 161	150 887 720

3-Etat d'évolution des capitaux propres

(En dinars)

	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Réserves spéciales d' Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023 après affectation du résultat 2023	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	-14 458 529	0	25 660 458
Subvention d'investissement - amt subvention						-1 271				-1 271
Résultat de l'exercice 2024									-2 513 736	-2 513 736
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation du résultat 2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	-14 458 529	-2 513 736	23 145 451
Affectation résultat 2024 (AGO du 10/07/2025)								-2 513 736	2 513 736	0
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation du résultat 2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	-16 972 265	0	23 145 451

4-La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Mandat	Représenté par	Activités Professionnelles	Mandats d'Administrateurs dans d'autres Sociétés
M. Sami Kallel	Président	2023-2025	Lui-même	Médecin de libre pratique	- Administrateur à Sté Batteries ASSAD Algérie
M. Souheil Kallel	Administrateur	2023-2025	Lui-même	Gérant Sté GEELEC	- Administrateur à Sté Batteries ASSAD Algérie
M. Mehdi Kallel	Administrateur	2023-2025	Lui-même	-Directeur Innovation et Qualité Groupe -Gérant Sté « ENAS », « EAI » et « EANA »	Néant
Mlle Myriam Mouakhar	Administratrice	2023-2025	Elle-même	-Senior Principal KORN FERRY	Néant
M. Ibrahim Debache	Administrateur Indépendant	2023-2025	Lui-même	-Président du conseil d'administration Sté Ennakl Automobiles	-Administrateur société Ennakl Automobiles
M. Firas Ben Ahmed Becha	Administrateur	2025-2027	Lui-même	-Gérant Sté	Néant
M. Malek Zanzouri	Administrateur Indépendant	2025-2027	Lui-même	- Sans emploi en Pré-Retraite	-Administrateur société Délice Holding

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

Communiqué de Presse

SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs Indépendants

Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019- 47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société SANIMED lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs Indépendants pour une durée de 3 ans (2025,2026,2027) qui ne peut être renouvelée qu' une seule fois.

La société SANIMED informe ses actionnaires que la liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF avant l'approbation définitive par l'assemblée générale ordinaire convoquée à cet effet au cours de l'année 2025.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société SANIMED, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques (iii) les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ,ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les commissaires aux comptes de la société SANIMED ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux Comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société SANIMED,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SANIMED.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique d'une société dans laquelle la société SANIMED est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint, concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société SANIMED,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SANIMED.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société SANIMED.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société SANIMED ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SANIMED ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les spécialités suivantes : comptabilité ou finance ou science juridique ou économie ou ingénierie.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au siège de la société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax au plus tard vendredi 22 Août 2025 à 14 h 30 date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir classés par ordre de mérite, arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée à cet effet au cours de l'exercice 2025.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société SANIMED S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

Communiqué de Presse

SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société «SANIMED» lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration pour une durée de 3 ans (2025-2026-2027) qui ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

A cet effet, La Société « SANIMED », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale élective qui sera convoquée par la Société « SANIMED », cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2025.

1. Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

- ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
 - ✓ Les commissaires aux comptes de la société « SANIMED » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.
- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 14, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société « SANIMED »** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (bâtiment, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société « SANIMED »** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :

- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société « SANIMED »**.
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société « SANIMED »** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société « SANIMED »** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de **la Société « SANIMED »**
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société « SANIMED »** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société « SANIMED »** ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société « SANIMED » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en Annexe1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui même dans le capital de la Société « SANIMED » ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, selon le model en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

3. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, au siège de la Société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du **Président du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

4. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société « SANIMED » transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis classés par ordre de mérite qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « SANIMED » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée électorale. La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du

représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société « SANIMED ».

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société « SANIMED » soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée à cet effet au cours de l'année 2025.

5. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le vendredi 22 Août 2025 à 14h 30.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration.

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant

au:.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED », Déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « DAAM 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Daam Tamweel réunie en date du **17/05/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 13 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2021 et qui n'ont pas encore été utilisés et ce, dans un délai de cinq années et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/05/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **DAAM 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : ce taux sera au minimum de 10% brut l'an et au maximum de 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 10,10% brut l'an sur 5 ans et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « DAAM 2025-1 » est d'un montant de **20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « DAAM 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **25/08/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/10/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **03/11/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **25/08/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des **autres intermédiaires en Bourse**.

But de l'émission :

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « DAAM 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par DAAM Tamweel, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/10/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/10/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **DAAM 2025-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/10/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20/10/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,820% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,420%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt :

La duration est de **2,657 années** pour les obligations du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **22 juillet 2025** une notation à long terme « **BB+** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(1\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(1).pdf)

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, DAAM Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

DAAM Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **DAAM 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-1160**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-004**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2025 et le 20/10/2025.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

La société «SANIMED» publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Août 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA (CRG Audit) et M Habib Kallel (KBH Audit & Conseil).

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

Bilan arrêté au 31 décembre 2024

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	IV.1	290 673	290 673
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	IV.2	(289 986)	(284 249)
		687	6 424
Immobilisations Corporelles	IV.3	176 024 379	160 801 988
Amortissement des Immobilisations Corporelles	IV.4	(57 960 922)	(52 392 435)
		118 063 457	108 409 553
Immobilisations Financières	IV.5	2 089 939	2 214 768
Provisions	IV.6		
		2 089 939	2 214 768
Total des Actifs Immobilisés		120 154 084	110 630 745
Autres Actifs non Courants	IV.7	80 381	346 092
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>120 234 464</u>	<u>110 976 838</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	IV.8	17 009 397	21 782 084
Provisions	IV.9	(1 180 717)	(1 180 717)
		15 828 680	20 601 367
Clients et Comptes Rattachés	IV.10	28 450 314	30 526 911
Provisions	IV.11	(2 421 986)	(2 405 979)
		26 028 328	28 120 932
Autres Actifs Courants	IV.12	9 482 075	10 450 381
Placements et Autres actifs financiers	IV.13	5 181 705	4 386 261
Provisions	IV.14	(600 000)	(600 000)
Liquidités et Equivalents de Liquidités	IV.15	1 805 967	2 681 879
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		57 726 756	65 640 820
TOTAL DES ACTIFS		177 961 221	176 617 658

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF : 0620514Y/A/M/000

Bilan arrêté au 31 décembre 2024**(Exprimé en dinars)**

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	IV.16	16 554 000	16 554 000
Réserves (y compris réserve spécial de réévaluation libre)	IV.17	32 770 769	22 329 485
Résultats Reportés	IV.18	(35 545 485)	(26 858 345)
Autres Capitaux Propres	IV.19	13 731 174	13 792 946
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.17	2 740 940	2 740 940
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>30 251 398</u>	<u>28 559 026</u>
Résultat de l'exercice		(11 876 483)	(8 687 140)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>18 374 915</u>	<u>19 871 886</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	IV.20	104 434 952	93 155 759
Provisions pour risques et charges		449 000	60 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		104 883 952	93 215 759
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	IV.21	41 488 740	40 963 732
Autres Passifs Courants	IV.22	5 372 748	4 820 841
Autres Passifs Financiers	IV.23	4 016 279	10 635 405
Concours Bancaires	IV.24	3 824 586	7 110 035
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		54 702 353	63 530 012
TOTAL DES PASSIFS		159 586 306	156 745 772
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		177 961 221	176 617 658

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF : 0620514Y/A/M/000

Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**(Exprimé en dinars)**

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	32 704 577	40 493 279
Autres produits d'exploitation	V.2	325 635	270 772
Total des produits d'exploitation		33 030 212	40 764 050
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	V.3	4 602 183	3 658 727
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	15 906 008	19 738 616
Charges de personnel	V.5	11 149 520	10 784 986
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	6 244 942	5 201 217
Autres charges d'exploitation	V.7	3 320 938	4 748 882
Total des charges d'exploitation		41 223 590	44 132 428
Résultat d'exploitation		(8 193 378)	(3 368 378)
Charges financières nettes	V.8	4 433 698	6 090 941
Produits des placements	V.9	264 407	188 841
Autres gains ordinaires	V.10	615 180	694 320
Autres pertes ordinaires	V.11	24 891	44 408
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(11 772 380)	(8 620 566)
Impôt sur les bénéfices	V.12	104 103	66 574
Résultat des activités ordinaires après impôt		(11 876 483)	(8 687 140)
Eléments extraordinaires (Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 876 483)	(8 687 140)

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF : 0620514Y/A/M/000

Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		(11 876 483)	(8 687 140)
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		6 244 942	5 201 217
Reprise sur provisions			
Variations des :			
Stocks :		4 772 687	10 080 403
Créances :		2 692 006	(1 594 522)
Autres actifs :		968 306	(1 177 521)
Fournisseurs et autres dettes :		2 600 393	4 336 217
Quote part subvention d'investissement		(61 772)	(61 772)
Actualisation des placements		0	7 665
Moins-value de cession des immobilisations		0	(575 259)
Acquisitions des titres de placement	VI.11	(847 260)	(1 800 633)
Cessions des titres de placement	VI.12	51 815	0
Blocages de fonds et financements	VI.13	(44 618 558)	(63 372 89)
Déblocages de fonds et financements	VI.14	43 273 729	59 927 438
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		3 199 804	2 283 195
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	VI.1	(4 781 107)	(6 261 125)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	VI.2	0	818 610
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	VI.3	(1 513)	(460 540)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	VI.4	83 223	520 728
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(4 699 369)	(5 382 327)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissements liés à l'augmentation du capital	VI.5	1 500 000	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires	VI.6	4 219 709	3 673 000
Encaissements des billets de trésorerie	VI.7	0	4 000 000
Encaissements provenant des emprunts leasing	VI.8	200 000	0
Remboursements des emprunts bancaires	VI.9	(1 040 614)	(1 528 387)
Remboursements des emprunts leasing	VI.10	(354 557)	(788 248)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		4 524 538	5 356 365
VARIATION DE TRESORERIE		3 024 945	2 257 233
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(6 448 847)	(8 706 079)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	VI.15	(3 423 902)	(6 448 847)

Notes aux états financiers

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 totalisant au bilan 177.961.221 dinars et dégageant un résultat négatif de 11.876.483 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

I - Présentation de la société

La Société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 16.554.000 DT divisé en 12.400.000 actions de valeur nominale de 1,355 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements tel qu'abrogé par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement.

II- les Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la date de clôture :

II-1- Les faits marquants de l'exercice

II-1-1 La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

II-1-2 Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de la société SANIMED et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation par décision du tribunal de première instance Sfax en date du 29 Avril 2024 de Madame Sofia Gharbi mandataire de justice chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

II-1-3 La société a bénéficié de l'amnistie fiscale en vertu de l'article 58 de la loi des finances pour l'année 2024 de l'abandon des pénalités de retard d'un montant total de 623.865 dinars comptabilisé en profit de l'exercice.

II-1-4 Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars. La réévaluation n'a concerné que les constructions.

II-1-5 La société a procédé à une révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant leurs durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées en 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts en la matière.

La direction générale de la société a décidé en l'année 2024 de limiter l'activité de la production à un seul four tunnel, sur les deux disponibles, face à un contexte de gel des crédits de gestion et de retard enregistré dans l'opération de restructuration financière.

Cette mesure a eu pour conséquence une baisse du volume de production, ce qui a généré une situation de sous-activité par rapport à la capacité normale de l'activité de l'unité. A noter qu'une partie importante du chiffre d'affaires (surtout grès fin) a été réalisée à partir du stock des produits finis.

De même, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2024 calculée en application des durées de vie économiques et en tenant compte de volume d'activité par rapport à l'activité normale est inférieure de 3.309.094 dinars par rapport à la dotation calculée selon les taux normaux d'amortissement.

II-1-6 L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital, avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la Société « AGRIMED » en numéraire et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 dinars avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. La période de souscription de 6 mois pour la libération du quart de l'augmentation prévue commence à partir du 16 Avril 2025 date de publication de la notice d'information du public au JORT.

II-2- Evénement postérieur

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Sofia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires.

III- Les principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

III.1- Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

III.2- Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations incorporelles et corporelles (à l'exception des terrains et des constructions) exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi 2007-70 portant loi des finances de l'année 2008.

Les terrains de la société SANIMED ont fait l'objet en 2023 d'une réévaluation libre sur la base de l'expertise établie par M. Chedli Maaoui et sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé un écart de réévaluation libre de 14 259 305 dinars constaté au poste « autres réserves » et un écart de réévaluation légale de 2 740 940 dinars constaté au poste réserve spéciale de réévaluation légale.

Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars.

La réévaluation n'a concerné que les constructions.

Le tableau des immobilisations et des amortissements a été établi sur cette base.

Compte tenu d'un niveau de production en sous activité, les amortissements des installations techniques, du matériel et outillage industriel ont été calculés avec application d'un coefficient de 33.3%.

Les titres de participations sont évalués à la date de clôture à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant en compte plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats, les avantages et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise participante.

La valeur des titres de participations est déterminée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature. Une moins-value dégagée sur une catégorie ne peut pas être compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

III.3- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation immobilisations acquises par voie de Leasing.

III.4- La valorisation des stocks:

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, le coût des marchandises, produits finis et produits en cours est comparé à la valeur de marché qui constitue généralement une mesure appropriée de la valeur probable de réalisation des éléments de stocks destinés à être vendus. Toutefois, pour les stocks détenus pour satisfaire des contrats de vente fermes, le prix spécifié dans le contrat est plus approprié.

La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu compte des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

L'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. Le coût de remplacement constitue généralement une mesure appropriée de la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par l'entreprise en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite.

III.5- Créances clients :

Les créances clients étrangers sont converties en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les créances clients étrangers sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

La valeur des créances clients tient compte, à la date de clôture, du risque d'un non recouvrement d'une créance sur un client, déclaré en difficultés financières. Une estimation des risques correspondants pour apprécier l'incidence financière de la survenance éventuelle d'une perte future est constatée en tant que provision pour dépréciations.

III.6-Les emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passifs non courants ».

Pour une meilleure information, les crédits sont présentés sous la forme comparative et au titre du présent exercice pour leur valeur globale (plus et moins d'un an).

La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

Les échéances en intérêts sont présentées parmi les engagements hors bilan.

III.7- La comptabilisation des revenus :

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.8- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

III.9- La politique des provisions :

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des comptes de tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressé à la Direction Générale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité d'une éventuelle provision.

IV- Notes sur le bilan

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Note IV.1 Immobilisations incorporelles :	290 673	290 673
* Logiciels	289 133	289 133
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :	(289 986)	(284 249)
* Amortissement Logiciel	(288 445)	(282 709)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
Note IV-3 Immobilisations corporelles :	176 024 379	160 801 988
* Terrains	25 014 729	25 014 729
* Constructions	28 421 961	19 909 792
* Agencements & Aménagements	6 075 269	4 128 592
* Installations Techniques	4 178 217	4 171 520
* Matériel Industriel	57 746 813	57 499 844
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	730 279	730 279
* Outillages Industriels	22 705 932	22 598 233
* Matériel de Bureau	1 020 218	1 005 382

* Matériel de Transport	3 899 694	3 896 594
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	2 718 882	2 718 882
* Matériel Informatique	596 039	593 252
* Autres Immobilisations	22 509 801	18 310 685
* Equipements -Climatisation-	166 553	166 553
* Constructions en Cours	0	8 200
Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	239 992	49 450

Note IV.4 Amortissements des immobilisations corporelles :

* Amortissements Matériel de Transport	(2 709 861)	(2 489 049)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(2 590 526)	(2 471 000)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(290 775)	(277 259)
* Amortissements Matériel Informatique	(586 247)	(569 314)
* Amortissements Constructions	(9 963 069)	(8 655 393)
* Amortissements Matériel Industriel	(25 118 244)	(24 160 116)
* Amortissements Installation Technique	(2 339 483)	(2 258 946)
* Amortissements Outillage Industriel	(6 926 026)	(1 867 116)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(2 257 663)	(6 371 819)
* Amortissements Equipement - Climatisation	(147 101)	(139 814)
* Amortissements Matériel de Bureau	(674 183)	(592 297)
* Amortissements Autres Immobilisations	(4 357 743)	(2 540 313)

Note IV.5 Immobilisations financières :

* Titres de Participation	1 286 398	1 286 398
* Dépôts et Cautionnements	14 561	14 561
* Avance / Consommation Electricité	206 947	206 947
* Avance / Consommation Gaz	521 892	521 892
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie BH	19 093	17 581
* Fonds de Garantie STB	0	43 118
* Fonds de Garantie TUNIFAC	38 548	121 771

- Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement. De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

- Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement. De ce fait, cette avance

constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

Tableau détaillé des titres de participation

Désignation	Au 31/12/2023	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2024	Provisions	VCN au 31/12/2024	% de détention
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
SANIMED France	320 908	0	0	320 908	0	320 908	100,00%
SANIMED Italie	319 940	0	0	319 940	0	319 940	100,00%
Total	1 286 398	0	0	1 286 398	0	1 286 398	

La société n'a pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital de la société SOMOSAN pour la raison suivante :

Un plan de restructuration a été engagé prévoyant notamment la recapitalisation de la société « SOMOSAN », le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses charges.

Note IV.6 Provisions sur immobilisations financières :	0	0
* Provisions sur Titres de Participation	0	0

Note IV.7 Autres actifs non courants :	80 381	346 092
* Charges à Répartir	3 386 652	3 386 652
* Résorptions Charges à Répartir	(3 306 271)	(3 040 559)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2024 s'élève à 265 712 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2024	Montant capitalisé avant 2023	Taux	Résorption 31/12/2024
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	0
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	0
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKFURT		105 015	33%	0
Foire 2016		279 961	50%	0
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	0
Foire 2018		1 016 146	33%	0
Foires 2019		199 919	33%	0
Foires 2021		438 333	33%	117 322
Foires 2022		318 450	33%	106 139
Foires 2023		126 766	33%	42 251
Total		3 386 651		265 712

Note IV.8 Stocks :	17 009 397	21 782 084
* Stock - Matières Premières & Consommables	3 504 530	3 580 529
* Stock - Matières Premières & Consommables Baignoire	439 503	525 284
* Stock – Moules	1 024 423	1 202 593
* Stock - Emballages	455 570	553 121
* Stock - Emballages Baignoire	21 135	21 135
* Stock - Produits En Cours	1 791 207	1 340 364
* Stock - Produits Finis	8 244 507	13 181 867
* Stock - Marchandises	1 277 606	1 075 163
* Stock - Marchandises Baignoires	55 525	55 525
* Stock - Produits Finis Baignoires	117 778	168 892
* Stock - Produits En Cours Baignoires	77 611	77 611
Note IV.9 Provisions sur stocks :	(1 180 717)	(1 180 717)
* Provisions sur Stock - Produits Finis	(1 180 717)	(1 180 717)
Note IV.10 Clients et comptes rattaches :	28 450 314	30 526 911
* Clients Ordinaires	24 598 556	27 903 401
* Clients Effets à Recevoir	1 429 772	201 525
* Clients Douteux	2 421 986	2 421 986
Note IV.11 Provisions pour dépréciation des clients :	(2 421 986)	(2 405 979)
* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(2 421 986)	(2 405 979)
Note IV.12- Autres actifs courants :	9 482 075	10 450 381
* Prêts au Personnel	317 177	290 344
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	493 045	385 048
* Débiteurs Divers	758 678	1 874 441
* Débiteurs Divers AB CORPORATION	6 923 844	6 923 844
* Débiteurs Divers ABC GROS	15 000	15 000
* Débiteurs Divers SOMOSAN	874 341	834 341
* Débiteurs Divers SOMOCER	99 990	99 990
* Débiteurs Divers ABC	0	27 372
Note IV.13 Placements et autres actifs financiers :	5 181 705	4 386 261
* Titres de Placement INCOMA LYBIE(*) (49640 actions)	1 400 000	1 400 000
* Actions SICAV FIDELITY	15 330	15 270
* STB Finance (Titres STB)	51 233	64 515
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	48 876	87 023
* MAXULA BOURSE placement SICAV	8 760	9 145
* Droit Attribution SOMOCER	0	1
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000

* Intérêt Courus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	72 507	65 307
* Intérêt Courus Billet Trésorerie AB CORPORATION	395 000	355 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SANIMEUBLE	2 600 000	1 800 000

(* Ces titres ont fait l'objet d'une promesse de vente en date du 26.01.2023 pour un montant de 800 000 dinars non encore concrétisée par un contrat de vente définitif.

Pour des raisons de comparabilité, les titres ont été reclassés de la rubrique «immobilisations financières »

à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués : à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse.au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements côtés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

<i>Désignation</i>	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Acquisitions ou souscriptions</i>	<i>Cessions / Remboursement</i>	<i>Reclassement</i>	<i>Actualisation</i>	<i>Au 31/12/2024</i>
* TP INCOMA LYBIE	1 400 000					1 400 000
* SICAV FIDELITY	15 270				60	15 330
* STB FINANCE (Titres STB)	64 515				(13 283)	51 233
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	87 023				(38 147)	48 876
* MAXULA BOURSE actions SICAV	9 145	526	(978)		67	8 760
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
*Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
*Billet Trésorerie SANIMEUBLE	1 800 000	800 000				2 600 000
	3 965 954	800 526	(978)	0	(51 303)	4 714 198

*** Actions détenues par « MAC SA »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
FIDELITY SICAV	50	104,808	110,285	5 514
FIDELITY SICAV	2	102,764	110,285	221
FIDELITY SICAV	51	104,401	110,285	5 625
FIDELITY SICAV	5	102,682	110,285	551
FIDELITY SICAV	4	95,089	110,285	441
FIDELITY SICAV	3	103,125	110,285	331
FIDELITY SICAV	4	103,272	110,285	441
FIDELITY SICAV	5	103,272	110,285	551
FIDELITY SICAV	5	103,656	110,285	551
FIDELITY SICAV	4	104,002	110,285	441
FIDELITY SICAV	6	105,582	110,285	662
	139			15 330

*** Actions détenues par « STB FINANCE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
STB	17 250	5,8	2,97	51 233
	17 250			51 233

*** Actions détenues par « MAXULA BOURSE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
SOMOCER	119 210	2,025	0,41	48 876
	119 210			48 876

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
SICAV	84	103,227	108,149	9 085
SICAV	3	102,901	108,149	324
SICAV	-5		108,149	-541
SICAV	3	102,965	108,149	324
SICAV	-9		108,149	-973
SICAV	5	105,14	108,149	541
	85			8 760

Les comptes « Actions SICAV FIDELITY », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions « SOMOCER», « MAXULA BOURSE actions SICAV », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Note IV.14 Provisions :	(600 000)	(600 000)
* Provision sur Titres de Placement INCOMA LYBIE	(600 000)	(600 000)

Note IV.15 Liquidités et équivalents de liquidités :	1 805 967	2 681 879
* Banques	386 024	544 170
* Caisse	14 661	117 018
* Blocage de Fonds (actif)	575 935	575 935
* Chèques en Caisse	144 921	326 868
* Chèques à L'encaissement	332 545	897 619
* Effets à L'Encaissement	182 000	202 902
* Effets à L'Escompte	169 882	157 467

Le compte « blocage de fonds » est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

* Total des actifs	177 961 221	176 617 658
	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>

Note IV.16 Capital social :	16 554 000	16 554 000
* Capital Social	16 554 000	16 554 000

Le capital social de notre société s'élève à 16 554 000 dinars divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale 1.355 dinar entièrement libérées.

Note IV.17 Réserves :	35 511 709	25 070 425
* Réserve Légale	1 266 541	1 266 541
* Réserves facultatives	3 904 399	3 904 399
* Réserve spéciale de réévaluation	30 340 769	19 899 485

Note IV.18 Résultats reportés :	(35 545 485)	(26 858 345)
* Résultats Reportés	(35 545 485)	(26 858 345)

Note IV.19 Autres capitaux propres :	13 731 174	13 792 946
* Subventions d'Investissement	345 574	469 118
* Primes d'émission	13 385 600	13 385 600

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements.
Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2023	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2024
I.T. P	15/01/2013	6.67%	58 685	58 685	0	0	58 685	0
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6.67%	49 034	49 032	2	0	49 032	2
2ème Plan de mise à niveau	01/12/2019	10%	250 592	100 239	150 353	25 059	125 298	125 294
2ème Plan de mise à niveau	21/12/2020	10%	367 130	110 139	256 991	36 713	146 852	220 278
Total			725 441	318 095	407 346	61 772	379 867	345 574

* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2024 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(26 858 345)	3 904 399	19 899 485	725 441	(318 095)	(8 687 140)	19 871 886
Affectation de résultat 2022				(8 687 140)					8 687 140	0
Distribution De dividendes									0	0
Augmentation de capital										0
Plus-value sur réévaluation légale										0
Plus-value sur réévaluation libre						10 441 284				10 441 284
Amortissements subventions								(61 772)		(61 772)
Résultat au 31/12/ 2024									(11 876 483)	(11 876 483)
Solde au 31/12/2024	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(35 545 485)	3 904 399	30 340 769	725 441	(379 867)	(11 876 483)	18 374 915

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 304 008 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54	304 008

Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(11 876 483)	(8 687 140)
Nombre moyen pondéré d'actions	12 400 000	12 400 000
Résultat par action	<0,958>	<0,701>

Note IV.20 Emprunts :

	104 434 952	93 155 759
* Emprunt - BH	9 559 889	12 183 619
* Emprunt – STB	0	29 540 367
* Emprunt – STB consolidé	49 946 884	0
* Emprunt – BTK	0	563 839
* Emprunt – BNA	0	865 833
* Emprunt – BNA Consolidé	3 307 574	1 018 553
* Emprunt – ATB	0	2 059 161
* Emprunt – ATB Consolidé	6 955 675	0
* Emprunt – UIB Consolidé	10 332 405	10 166 579
* Emprunt –BIAT Consolidé	536 688	496 915
* Emprunt - ATTIJARI	0	1 984 106
* Emprunt - ATL Leasing	98 248	54 593
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	22 276	141 991
* Avance bloquée sur aug capital	5 500 000	4.000.000
* Articles constatés	2 989 092	2 984 512
* Crédits de Financement Stocks	510 000	1 480 000
* MCNE STB	0	264 600
* MCNE BH	713 600	1 080 900
* MCNE ATTIJARI	0	200 300
* MCNE ATB	0	2 615 639
* MCNE BT	0	62 900
* MCNE BTK	678 262	220 327
* MCNE NAIB	0	310 614
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	13 284 359	20 860 411

Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2023			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2024		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions/Ajustements	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
ATB 3 000 MDT (2021)	2 283 333	2 283 333	0			0	0	0
ATB 305 MDT	281 258	281 258	0			0	0	0
ATB CMT Consolidé	0	0	0	6 955 675		6 955 675	6 955 675	0
Attijari 3 343 481 MDT (2021)	1 711 092	1 711 092	0			1 711 092	1 711 092	0
Attijari 2 323 MDT (2023)	2 323 000	2 323 000				2 323 000	2 323 000	
BH 2 500 MDT	1 272 207	1 272 207	0		55 259	1 216 948	1 216 948	0
BH 2 500 MDT	256 487	256 487	0			256 487	256 487	0
BH 2 500 MDT	143 511	143 511	0		10 834	132 676	132 676	0
BH 2 500 MDT	21 356	21 356	0			21 356	21 356	0
BH 2 500 MDT (2)	2 094 118	2 094 118	0		194 259	1 899 859	1 899 859	0
BH 2 500 MDT (2)	254 942	254 942	0			254 942	254 942	0
BH 2 500 MDT (2)	112 411	112 411	0		8 487	103 924	103 924	0
BH 2 500 MDT (2)	27 274	27 274	0			27 274	27 274	0
BH 2 500 MDT (3)	2 230 484	2 230 484	0		304 396	1 926 088	1 926 088	0
BH 2 500 MDT (3)	211 314	211 314	0			211 314	211 314	0
BH 2 500 MDT (3)	123 176	123 176	0		9 299	113 877	113 877	0
BH 2 500 MDT (3)	18 330	18 330	0			18 330	18 330	0
BH 3 800 000	3 800 000	3 800 000	0		173 359	3 626 641	3 626 641	0
BH 3 800 000	61 082	61 082	0			61 082	61 082	0
BH 7 000 000	7 000 000	7 000 000	0			7 000 000	7 000 000	0
BH 7 000 000	96 632	96 632	0			96 632	96 632	0
BNA 1 100 MDT	435 417	435 417	0			0	0	0
BNA 200 MDT	87 500	87 500	0			0	0	0
BNA 300 MDT	121 875	121 875	0			0	0	0
BNA 400 MDT	150 000	150 000	0			0	0	0
BNA 700 MDT	700 000	700 000	0			0	0	0
BNA 300 MDT	300 000	300 000				0	0	
BNA CMT Consolidé	1 018 553	1 018 553	0	2 289 022		3 307 574	3 307 574	0
BTK 329 MDT	230 300	230 300	0		228 974	1 326	1 326	0
BTK 183 MDT	128 100	128 100	0		128 100	0	0	0
BTK 1 350 MDT	1 350 000	1 350 000			786 184	563 816	563 816	
STB 35 000 MDT	35 103 000	35 103 000	0			0	0	0
STB 3 344 MDT	3 199 400	3 199 400	0			0	0	0
STB 977 MDT	844 548	844 548	0			0	0	0
STB 127 MDT	122 173	122 173	0			0	0	0

STB	CMT								
Consolidé		0	0	0	49 946 884		49 946 884	49 946 884	0
UIB	CMT								
Consolidé		10 166 579	10 166 579	0	165 825		10 332 405	10 332 405	0
BIAT	CMT								
Consolidé		496 915	496 915	0	39 773		536 688	536 688	
Total emprunts bancaires		78 776 367	78 776 367	0	59 397 180	1 899 152	92 645 892	92 645 892	0
Articles constatés		3 511 169	3 511 169	0			3 908 813	3 908 813	0
Leasing		820 458	820 458	0		354 557	478 386	478 386	0
Total		82 920 479	82 920 479	0	59 397 180	2 253 708	97 033 090	97 033 090	0

Tableau détaillé des emprunts leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à -d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2024	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2021	681 423	Matériel de transport	99 127	0	4 793	4 793	48	4 841
2021	704 524	Matériel et outillage	357 681	0	87 964	87 964	6 133	94 097
2021	693 283	Matériel et outillage	57 401	0	3 840	3 840	72	3 912
2021	729 964	Matériel et outillage	140 238	0	36 500	36 500	3 258	39 758
2021	736 414	Matériel et outillage	235 000	0	91 783	91 783	10 013	101 796
2020	2 025 100 117	Matériel de transport	49 620	0	8 517	8 517	420	8 937
2020	2 028 700 030	Matériel de transport	34 491	0	6 625	6 625	364	6 989
2020	2 031 500 052	Matériel de transport	39 992	0	8 489	8 489	514	9 004
2020	2 032 300 061	Matériel et outillage	45 591	0	9 678	9 678	586	10 264
2020	2 032 300 022	Matériel et outillage	45 590	0	9 678	9 678	586	10 264
2020	2 024 000 105	Matériel de transport	79 501	0	12 002	12 002	526	12 528
2021	2 100 800 055	Matériel de transport	52 141	0	13 142	13 142	944	14 086
2021	2 107 500 052	Matériel de transport	48 591	0	14 137	14 137	1 176	15 313
2021	2 108 300 063	Matériel de transport	66 778	0	19 430	19 430	1 616	21 046
2021	2 132 100 011	Matériel de transport	50 454	0	22 126	22 126	2 861	24 987
2021	2 120 400 006	Matériel de transport	49 591	0	18 167	18 167	1 927	20 094
2022	873 180	Matériel de transport	200 000	0	111 515	111 515	16 888	128 403
TOTAL				0	478 386	478 386	47 930	526 316

Note IV.21: Fournisseurs et comptes rattachés :	41 488 740	40 963 732
* Fournisseurs	32 563 338	31 190 252
* Fournisseurs Effets à Payer	2 929 281	3 594 676
* Fournisseurs Effets Impayés	5 996 121	6 178 804
Note IV.22 : Autres passifs courants :	5 372 748	4 820 841
* Personnel, Rémunérations Dues	1 985 882	1 662 696
* Actionnaires dividende à payer	82 014	82 014
* Charges à Payer	1 716 664	1 163 880
* Crédoiteurs divers	1 588 189	1 912 251
Note IV.23 : Autres Passifs Financiers :	4 016 279	10 635 405
* Crédits de Financement Export	765 000	2 135 000
* Articles constatés courants	0	202 624
* Intérêts Courus	3 079 341	6 889 285
* Découvert Mobilisé ATB	0	1 142 953
* Blocage de Fonds (passif)	171 938	265 542
Note IV.24 : Concours bancaires :	3 824 586	7 110 035
* Découverts Bancaires	3 824 586	7 110 035
* Total des capitaux propres et passifs	177 961 221	176 617 658
Note V.1 : Revenus :	32 704 577	40 493 279
* Chiffre d'Affaires Local	19 158 190	18 336 807
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	13 546 387	22 156 472
Note V.2 : Autres produits d'exploitation :	325 635	270 772
* Produits des Autres Activités	209 701	157 583
* Subvention d'exploitation	54 162	51 416
* Quotes-parts des Subvention d'investissement	61 772	61 772
Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours	4 602 183	3 658 727
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	4 602 183	3 658 727
Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :	15 906 008	19 738 616
* Achats de Matières Premières	6 640 959	3 897 527
* Achats de Matières Premières Baignoire	142	38 999
* Achats Autres Fournitures Consommables	3 436 730	4 042 812
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	170 505	6 421 675
* Achats de Marchandises	1 539 743	1 262 427
* Achat non Stocké	4 196 312	4 369 748
* Charges Immobilisées MP	(78 383)	(294 573)

Note V.5 : Charges de personnel	11 149 520	10 784 986
* Salaires et Autres Charges	9 544 694	9 086 111
* Charges Sociales Légales	1 744 483	1 880 272
* Charges Immobilisées MOD	(139 657)	(181 397)
Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions	6 244 942	5 201 217
* Dotations aux Amortissements	6 228 936	5 201 217
* Dotations aux Provisions	16 006	0
Note V.7 : Autres charges d'exploitation :	3 320 938	4 748 882
* Locations	354 155	428 983
* Entretiens & Réparations	444 938	305 074
* Assurances	590 737	431 029
* Etudes, Recherches et Divers Services	411 748	509 896
* Publicités	45 087	241 305
* Dons	89 400	103 050
* Transports et Déplacements	98 877	648 080
* Réceptions	31 551	27 686
* Frais de Communication	106 872	113 713
* Commissions Bancaires	380 386	1 086 690
* Jetons de Présence	115 500	73 000
* Impôts et Taxes	225 307	243 032
* Charges Immobilisées	(55 227)	(28 394)
* Achats non Stockés	481 608	565 738
Note V.8 Charges financières nettes :	4 433 697	6 090 941
* Intérêts des Emprunts	1 307 131	1 474 374
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	344 419	587 074
* Pertes Liées à des Participations	51 430	7 665
* Intérêts sur Financement Devises	186 688	254 833
* Intérêts Financement Export	22 678	236 983
* Intérêts Financement Stock	18 246	236 965
* Intérêts MCNE	297 866	628 340
* Echelles d'Intérêts	1 604 409	1 248 016
* Intérêts Billet de Trésorerie	58 685	267 830
* Intérêts Découvert Mobilisé UIB	0	9 121
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	362	9 186
* Intérêts Découvert Mobilisé ATB	3 890	0
* Intérêts Découvert Mobilisé Attijari	2 528	48 146
* Intérêts des Obligations Cautionnées	0	0
* Intérêts FACTORING	0	2 184
* Pertes de Change	(1 888 278)	1 868 919
* Intérêts de Retard Impayés	505 066	822 506
* Gain de Change	1 918 577	(1 611 211)
Note V.9 Produits des placements :	264 407	188 841

* Produits des billets de trésorerie	262 844	186 471
* Autres Produits	1 562	2 369
Note V.10 Autres gains ordinaires :	615 180	694 320
* Autres Gains	615 180	694 320
Note V.11 Autres pertes ordinaires :	24 891	44 408
* Autres Pertes Ordinaires	24 891	44 408
Note V.12 Impôts sur les bénéfices :	104 103	66 574
* Impôts sur les bénéfices	104 103	66 574
Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :	(4 781 107)	(6 261 125)
* Constructions	0	(532)
* Agencements & Aménagements	(91 759)	(24 076)
* Installations Techniques	(6 697)	0
* Matériel Industriel	(246 968)	(1 359 829)
* Outillages Industriels	(23 140)	(93 097)
* Matériel de Bureau	(14 836)	(10 436)
* Matériel de Transport	(3 100)	0
* Matériel Informatique	(2 787)	(9 090)
* Autres Immobilisations	(4 199 116)	(4 925 770)
* Constructions en Cours	(2 162)	(8 200)
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	(190 542)	296 670
* Charges à Répartir	0	(126 766)
Note VI.2 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations corporelles :	0	818 610
* Cession du Magasin ICEBERG	0	818 610
Note VI.3 Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :	(1 513)	(460 540)
* Dépôts et Cautionnements	0	(3 155)
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	(456 325)
* Fonds de Garantie BH	(1 513)	(1 060)
Note VI.4 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :	83 223	520 728
* Dépôts et Cautionnements	0	805
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	334 554
* Fonds de Garantie BH	0	185 369
* Fonds de Garantie TUN FAC	83 223	0
Note VI.5 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :	1 500 000	0

Encaissement lié à l'augmentation du capital	1 500 000	0
Note VI.6 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :	4 219 709	3 673 000
* Emprunt ATB	1 141 549	0
* Emprunt STB	1 949 983	0
* Emprunt BTK	0	1 350 000
* Emprunt UIB	0	2 323 000
* Emprunt BNA	846 489	0
* Emprunt BIAT	281 688	0
Note VI.7 Encaissements des billets de trésorerie :	0	4 000 000
* Encaissements des Billets de Trésorerie	0	4 000 000
Note VI.8 Encaissements provenant des Emprunts Leasing :	200 000	0
* Emprunt ATL Leasing	200 000	0
Note VI.9 Remboursements des emprunts bancaires :	(1 040 614)	(1 528 387)
* Emprunt - BIAT	(496 915)	(51 335)
* Emprunt - BH	(755 894)	0
* Emprunt - BTK	(1 143 258)	(630 757)
* Emprunt ATB	0	(56 159)
* Emprunt BNA	(1 018 553)	0
* Emprunt UIB	(1 293 287)	0
* Emprunt Attijari	0	(790 136)
* Intérêts Cours	3 667 292	0
Note VI.10 Remboursements des emprunts Leasing :	(354 557)	(788 248)
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(26 396)	(53 697)
* Emprunt - ATL Leasing	(198 583)	(328 160)
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	0	(253 675)
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	(129 578)	(150 471)
* Emprunt - HANNIBAL LEASE	0	(2 244)
Note VI.11 Acquisitions des titres de placement :	(847 260)	(1 800 633)
* MAC Actions FIDELITY	(60)	(633)
* Billet de trésorerie	(847 200)	(1 800 000)
Note VI.12 Cessions des titres de placement :	51 815	0
* MAXULA Actions SICAV	38 533	0
* Cession Titres STB	13 283	0
Note VI.13 Blocages de Fonds et Financements :	(44 618 558)	(63 372 898)
* Blocage de Fonds	(23 326)	(8 572 299)

* Crédits de Gestion (44 595 232) (54 800 600)

Note VI.14 Débloquages de Fonds et Financements : **43 273 729 59 972 438**

* Déblocage de Fonds 22 804 7 375 582

* Crédits de Gestion 43 250 924 52 551 856

Note VI.15 Trésorerie à la clôture de l'exercice : **(3 423 902) (6 448 847)**

* Banques (3 438 562) (6 565 864)

* Caisse 14 661 117 018

VII - Informations Sur Les Parties Liées :

VII.1 Ventes – Clients :

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
* Société SANIMEUBLE	534 131	1 172 458
* Société ABC	269 035	418 397
* SANIMED France	2 374 279	3 470 777
* SANIMED Italie	6 906 791	9 222 520
	10 084 236	14 284 152

VII.2 Achats - Fournisseurs :

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
* Société SANIMEUBLE	268 078	719 790
* Société SOMOCER	106 794	254 274
* SMC	0	296 673
	374 872	1 270 737

VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	162 507	
AB-CORPORATION	7 818 844	
SOMOSAN	874 341	
SOMOCER	99 990	

ABC GROS	15 000	
AGRIMED		1 500 000
SANIMEUBLE	2 604 500	
TOTAL	11 575 182	1 500 000

VIII - Engagements Hors Bilan

I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	731 939	731 939				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Aval						
-Autres garanties	72 202	72 202				Fond de garantie au profit de STB, TUNIFACTOR et B.H
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	2 050 000	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	7 110 000	7 110 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains l'objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204 , 26255, et en 1 er rang sur le RI 28 530 et les T.F 134304 et 135029.
	7 000 000	7 000 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les Terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204, 26255, et en 1 er rang sur le TF 28 530et les T.F 134304,134305 et 135029.
	10 580 000	10 580 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168,24169, 29204, 28530 et de 1 er rang sur le TF 26255 et TF 134304,134305 et 135029
	5 400 000	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 24167, 24168, 29204.
	1 950 000	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 14169,26255 et 24170.
	1 040 000	1 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 24167, 24168, 24169, 26255 et TF 134304 et 135029

2 000 000	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T : hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres Réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang et en pari passu avec STB et ATB sur le RI : 26255 et de 1 er rang sur les TF 135029 et en rang utile sur le TF 134304
1 910 000	1 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et 26255
3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en pari passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304
1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI: 24167, 24168, 29204 24170,et 26255 et TF 134304
2 520 000	2 520 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 29204 et TF 134305
3 000 000	3 000 000	0	0	0	UIB CREDIT MOYEN TERME :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169
3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit de gestion :hypothéquée en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
3 500 000	3 500 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,26530,28530 et TF 134305
5 000 000	5 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit à Lt: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,
		0	0	0	26530,28530 et TF 134305,135029 et 134304.
35 000 000	35 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des réquisitions (R.I)

					34053,24168,29204,26255,28530,135029 et TF 134304,134305,135029.
	700 000	700 000	0	0	0 BNA: contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur TF 135029,134305 et RI 34053,24168,29204,et 26255
- Nantissements	1 100 000	1 100 000	0	0	0 BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	7 110 000	7 110 000	0	0	0 UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	14 500 000	14 500 000	0	0	0 BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels à acquérir
	7 350 000	7 350 000	0	0	0 BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	3 740 000	3 740 000	0	0	0 BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 075 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	4 910 000	4 910 000	0	0	0 ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 634 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	45 580 000	45 580 000	0	0	0 STB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel.
	8 000 000	8 000 000	0	0	0 UIB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rang au matériel à acquérir.
	3 820 000	3 820 000	0	0	0 BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 1 300 000
	6 500 000	6 500 000	0	0	0 ATTIJARI BANK: contrat de crédit à MT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels.
	1 950 000	1 950 000	0	0	NAIB BANK: contrat de crédit de gestion hypothèque en 1 er rang sur RI:35793
c) effet escomptés et non échus	2 675 674	2 675 674	0	0	0 Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
Avance sur créance	159 884	159 884		0	

d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	211 759 099	211 759 099	0	0	0	
2- Engagements reçus						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues par la société AB corporation dans la capital dela société SOMOCER
c) effet escomptés et non échus	0					
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	1 100 000			1 100 000		
3- Engagements réciproque						
* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					
*commande d'immobilisation	0					
*commande de longue durée	0					
*contact avec le personnel	0					
Total	0					

II. Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
* Emprunt obligatoire	0	0	0
* Emprunt d'investissement	71 450 000	118 144 525	0
* Emprunt courant de gestion	32 110 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATL	681423	99 127	48
ATL	704524	357 681	6 133
ATL	693 283	57 401	72
ATL	729964	140 238	3 258
ATL	736414	235 000	10 013
ATL	873180	200 000	16 888
IJARA	2025100117	49 620	420
IJARA	2028700030	34 491	364
IJARA	2031500052	39 992	514
IJARA	2032300061	45 591	586
IJARA	2032300022	45 590	586
IJARA	2024000105	79 501	526
IJARA	2100800055	52 141	944
IJARA	2107500052	48 591	1 176
IJARA	2108300063	66 778	1 616
IJARA	2132100011	50 454	2 861
IJARA	2120400006	49 591	1 927
Total			47 930

VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BH	2 500 000	10 996
BH	2 500 000	5 134
BH	2 500 000	1 857
BNA	1 100 000	46 411
BNA	400 000	22 725
BNA	300 000	30 105
BNA	200 000	21 354
ATB	3 000 000	1 552 086
B H	2 500 000	232 363
B H	2 500 000	5 103
B H	2 500 000	1 454
UIB	5 000 000	76 453
BH	2 500 000	433 865
BH	2 500 000	4 230
BH	2 500 000	1 593
BTK	1 350 000	19 106
BNA	700 000	54 493
ATJ	3 343 481	29 970
ATJ	2 323 000	51 445

BH	3 800 000	447 499
BH	7 000 000	2 388 714
BNA	300 000	36 536
ATB	305 893	153 509
STB	3 344 827	969 246
STB	127 447	40 115
Total	117 773 196	6 636 361

IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:

La classification des produits et des charges de l'exercice 2024 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Coefficient		79%	17%	1%	3%
Achats Consommés	15 906 008	12 565 746	2 704 021	159 060	477 180
Autres Charges d'Exploitation	3 320 938	2 623 541	564 559	33 209	99 628
Frais de Personnel	11 149 520	8 808 121	1 895 418	111 495	334 486
Impôts et Taxes	104 103	82 242	17 698	1 041	3 123
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	6 244 942	4 933 504	1 061 640	62 449	187 348
Charges Financières	4 433 697	3 502 621	753 729	44 337	133 011
TOTAL	41 159 209	32 515 775	6 997 065	411 592	1 234 776

X- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat IJARA 2120400006:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	11 715	1 680	13 395
2026	6 452	247	6 699
Total	18 167	1 927	20 094

Contrat N° 681423 PASSAT (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	4 793	48	4 841
Total	4 793	48	4 841

Contrat N° 693283 UNITE D'OSMOSE (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	3 840	72	3 912
Total	3 840	72	3 912

Contrat N° 704524 COMPRESSEUR SECHEUR (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	87 964	6 133	94 097
Total	87 964	6 133	94 097

Contrat N°729964 FOURNITURE ET POSE DE TRANSFO (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	28 648	3 160	31 808
2026	7 852	98	7 949
Total	36 500	3 258	39 758

Contrat N°736414 GROUPE ELECTROGENE (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	58 910	8 982	67 892
2026	32 874	1 030	33 904
Total	91 783	10 013	101 796

Contrat N°2025100117 DFM S50:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	8 517	420	8 937
Total	8 517	420	8 937

Contrat N°2028700030 DOBLO:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	6 625	364	6 989
Total	6 625	364	6 989

Contrat N°2031500052 i20:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	8 489	514	9 004
Total	8 489	514	9 004

Contrat N° 2032300061 Chariot élévateur :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	9 678	586	10 264
Total	9 678	586	10 264

Contrat N° 2032300022 Chariot élévateur :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	9 678	586	10 264
Total	9 678	586	10 264

Contrat N° 2024000105 Hunday H350 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	12 002	526	12 528
Total	12 002	526	12 528

Contrat N° 20100800055 Honda:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	13 142	944	14 085
Total	13 142	944	14 085

Contrat N° 2108300063 camion Dong Feng:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	16 471	1 567	18 038
2026	2 959	48	3 007
Total	19 430	1 616	21 045

Contrat N° 2107500052 chariot :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	11 983	1 141	13 124
2026	2 155	35	2 190
Total	14 138	1 176	15 314

Contrat N° 2132100011 i 20 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	11 416	2 212	13 628
2026	10 710	649	11 358
Total	22 126	2 861	24 986

Contrat N° 0000873180 (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	53 993	13 025	67 018
2026	57 523	3 863	61 385
Total	111 515	16 888	128 403

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024

<u>Désignations</u>	Valeur comptable brute					Amortissements				Valeur comptable nette 31-12- 2024
	<u>31/12/2023</u>	<u>Acquisition et réévaluation n 2024</u>	<u>Reclassement s 2024</u>	<u>Cession 2024</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Dotation 2024</u>	<u>Reclassements/ Cessions 2024</u>	<u>31/12/2024</u>	
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>290 673</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>290 673</u>	<u>284 249</u>	<u>5 737</u>	<u>0</u>	<u>289 986</u>	<u>687</u>
Logiciels	289 133	0	0	0	289 133	282 709	5 737	0	288 445	687
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>160 801 988</u>	<u>14 982 399</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>175 784 387</u>	<u>52 392 435</u>	<u>5 568 488</u>	<u>0</u>	<u>57 960 922</u>	<u>117 823 465</u>
Terrains	25 014 729	0	0	0	25 014 729	0	0	0	0	25 014 729
Constructions	19 909 792	8 512 168	0	0	28 421 961	8 655 393	1 307 676	0	9 963 069	18 458 892
Constructions à statut juridique particulier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements	4 136 792	1 938 477	0	0	6 075 269	1 950 793	306 871	0	2 257 663	3 817 606
Installations techniques	4 171 520	6 697	0	0	4 178 217	2 258 946	80 538	0	2 339 483	1 838 734
Matériel industriel	57 499 844	246 968	0	0	57 746 813	24 160 116	958 128	0	25 118 244	32 628 569
Matériels industriels à statut juridique particulier	730 279	0	0	0	730 279	277 259	13 515	0	290 775	439 504
Outillage industriels	22 647 683	58 249	0	0	22 705 932	6 288 142	637 885	0	6 926 026	15 779 906
Matériel de bureaux	1 005 382	14 836	0	0	1 020 218	592 297	81 887	0	674 183	346 035
Matériel de transport	3 896 594	3 100	0	0	3 899 694	2 489 049	220 812	0	2 709 861	1 189 833
Matériel de transport à SJP	2 718 882	0	0	0	2 718 882	2 471 000	119 526	0	2 590 526	128 356
Matériel informatiques	593 252	2 787	0	0	596 039	569 314	16 933	0	586 247	9 792
Autres immobilisations	18 310 685	4 199 116	0	0	22 509 801	2 540 313	1 817 430	0	4 357 743	18 152 059
Equipements de climatisation	166 553	0	0	0	166 553	139 814	7 288	0	147 101	19 452
<u>Immobilisation en cours</u>	<u>0</u>	<u>239 992</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>239 992</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>239 992</u>
<u>Charges à répartir</u>	<u>3 386 652</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 386 652</u>	<u>3 040 559</u>	<u>265 712</u>	<u>0</u>	<u>3 306 271</u>	<u>80 381</u>
Total	164 479 313	15 222 391	0	0	179 701 704	55 717 243	5 839 936	0	61 557 179	118 144 525

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(exprimé en dinars)

PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	SOLDE	31/12/2024	31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	32 704 577	40 493 279	Déstockage de production	4 602 183	3 658 727			
Production immobilisée	0	0						
Total	32 704 577	58 160 637				Production	28 102 394	36 834 551
Production	28 102 394	36 834 551	Achats consommés	15 906 008	19 738 616	Marge sur coût matière	12 196 387	17 095 936
Marge sur coût matière	12 196 387	17 095 936	Autres charges externes	3 095 631	4 461 762			
Autres produits d'exploitation	263 863	208 999						
Total	12 460 250	17 304 935	Total	3 095 631	4 461 762	Valeur Ajoutée Brute	9 364 619	12 843 173
Valeur Ajoutée Brute	9 364 619	12 843 173	Impôts et taxes	225 307	287 119			
			Charges de personnel	11 149 520	10 784 986			
Quotes-parts des subv d'investissement	61 772	61 772						
Total	9 426 391	12 904 945	Total	11 374 827	11 072 106	Excédent brut d'exploitation	(1 948 436)	2 432 839
Excédent brut d'exploitation	(1 948 436)	1 832 839	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	615 180	694 320	Autres charges ordinaires	24 891	44 408			
Produits financiers	264 407	188 841	Charges financières	4 433 698	6 090 941			
Quotes-parts des subv d'investissement			Dotations aux amortissement et aux provisions	6 244 942	5 201 217			
			Impôt sur le résultat ordinaire	104 103	66 574			
Total	(1 068 849)	2 716 000	Total	10 807 634	11 403 140	Résultat net de l'exercice	(11 876 483)	(8 687 140)
Résultat des activités ordinaires	(11 876 483)	(8 697 140)						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
Total	(11 876 483)	(8 697 140)	Total	(11 876 483)	(8 687 140)	Résultat net après modifications comptables	(11 876 483)	(8 687 140)

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société SANIMED

I- Rapport sur l'audit des états financiers

A. Opinion :

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 06 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 177.961.221 dinars et fait ressortir un déficit comptable net de 11.876.483 dinars. Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 09 Juillet 2025.
- 02** À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que la réglementation fiscale.

B. Fondement de l'opinion avec réserves :

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 03** Les pertes cumulées de la société, compte tenu du résultat de l'exercice 2024 totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 47.421.968 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social.

Conformément à l'article 418 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives et de l'ISA 570 « continuité de l'exploitation », la société est

Considérée en difficulté économique et sa continuité de l'exploitation risquerait d'être compromise.

- 04** SANIMED détient une participation dans le capital de la société « SOMOSAN » de 575.000 dinars ainsi qu'une créance de 875.207 dinars.

Le tribunal de première instance de Gafsa réuni le 13 mars 2023 a prononcé son jugement dans les termes suivants :

« - L'approbation du programme de sauvetage de « SOMOSAN », en continuant elle-même son activité suivant le programme d'assainissement mis à jour par l'administrateur judiciaire.

- L'interdiction à la société la cession des équipements nécessaires à son activité durant la période du programme de sauvetage. »

Compte tenu des informations en notre possession « SOMOSAN » n'a pas encore repris son activité.

- 05** L'examen des créances clients au 31 décembre 2024 fait ressortir l'existence de créances anciennes de l'ordre de 5.621.957 dinars non couvertes par des provisions pour dépréciation. Etant donné l'ancienneté de ces créances nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable de ces créances.

- 06** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant de 4.148.140 dinars correspondant à des charges d'emprunts. La capitalisation de telles charges ne peut se poursuivre qu'aussi longtemps que les activités nécessaires à la mise en service de l'investissement concerné ne sont pas achevées. Cette opération a eu pour effet de majorer le résultat de l'exercice du même montant.

- 07** SANIMED a procédé à la révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles, en adoptant des durées de vie économiques et en tenant compte d'une capacité de production égale à 33.3% de la capacité nominale. Les durées de vie économiques, appliquées à partir du 1er janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2024 calculée en application des durées de vie économiques se trouve inférieure de 3.309.094 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

- 08** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

C. Questions clés d'audit :

- 09** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins

de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas relevé de question qui nécessite d'être communiquée dans notre rapport.

D. Observations :

10 Le compte « Autres gains sur éléments non récurrents » fait ressortir un montant de 623.865 dinars, correspondant à la suppression des pénalités de retard sur les articles constatés en application des dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'année 2024 notamment l'article 58 relatif à l'amnistie fiscale. Un tel profit non acquis définitivement n'est à constater qu'après le règlement intégral du restant des tranches trimestrielles.

11 La note II-1-1 aux états financiers stipule que la société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. C'est ainsi que conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture » les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations ».

Notons que la concrétisation de la consolidation n'est pas encore réalisée.

12 La note II-1-2 aux états financiers stipule que le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SANIMED et sa mise sous l'administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Sfax en date du 29 Avril 2024, d'un mandataire de justice Mme Soufia Gharbi chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

La note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Soufia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires.

13 La note II.1.4 aux états financiers stipule que la société a procédé à la réévaluation partielle de ses constructions, sur la base d'une réévaluation indépendante. La réévaluation a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars.

14 La note II-1-6 aux états financiers fait mention que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la société « AGRIMED », en numéraires et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. Le délai de souscription et de libération prévu par l'article 294 du code de sociétés commerciales est de six mois. Notons que la notice d'information au public est parue au JORT N°43 du 16 avril 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

E. Événements postérieurs à la date de clôture :

- 15** Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Soufia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires ».

F. Rapport de gestion :

- 16** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

G. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 17** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

H. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

- 18** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

19 Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir

des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassant les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne :

- 20** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous attirons votre attention sur certaines faiblesses relevées dans le dispositif de contrôle interne, notamment l'absence de formalisation des procédures, une séparation des fonctions inadéquate, une évaluation des risques industriels et financiers insuffisante, ce qui a nécessité l'élargissement de l'étendu de nos diligences au niveau des contrôles de comptes.

B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

- 21** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

C. Autres obligations légales

- 22** En application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives, nous avons demandé, en date du 16 mai 2025 au management

de la société des éclaircissements au sujet des faits relevés qui risqueraient de menacer l'activité de la société. Il s'agit notamment des faits suivants :

- Les pertes comptables cumulées de la société totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 47.421.968 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social ;
- L'importance des engagements bancaires atteignant 92.645.892 dinars au 31 décembre 2024 ;
- L'importance des impayés fournisseurs s'élevant au 31 décembre 2024 à 5.969.121 dinars ;
- La régression du chiffre d'affaires de l'année 2024 par rapport à l'année 2023 de 7.788.702 dinars soit à l'ordre de 19% ;
- L'importance des charges d'exploitation et des charges financières qui dépassent la marge de la société ;
- La non concrétisation jusqu'à cette date de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 décembre 2024.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 24 mai 2025, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles à entreprendre afin de remédier à la situation.

- 23** Nous attirons votre attention sur le fait que la société détient une participation de 100% dans le capital des sociétés « SANIMED FRANCE » et « SANIMED ITALIE », qui constituent deux filiales au sens des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales. En conséquence, la société est tenue d'établir et de publier des états financiers consolidés au sens des dispositions de l'article 21 ter de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Fait à Sfax le 21 Juillet 2025

**CRG Audit
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil
Habib Kallel**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de la société SANIMED

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de produits finis pour un montant de 534.131 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 1.970.874 dinars.
 - La vente à la société « ABC » de produits finis pour un montant de 269.035 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 80.340 dinars.
 - La vente à la société « SANIMED FRANCE » de produits finis pour un montant de 2.374.279 dinars TTC. Le compte client « SANIMED FRANCE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 1.036.330 dinars.
 - La vente à la société « SANIMED ITALIE » de produits finis pour un montant de 6.906.791 dinars TTC. Le compte client « SANIMED ITALIE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 3.579.393 dinars.
 - L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 268.078 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 248.311.
 - L'achat auprès de la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 106.794 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 870.192 dinars.
-

- La mise à la disposition de la société « SANIMEUBLE » d'une voiture de tourisme pendant le deuxième semestre de l'exercice 2024. La société « SANIMED » a émis une note de débit pour le service de location pour un montant de 5.600 dinars TTC.
- L'émission par la société « SANIMEUBLE » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.600.000 dinars souscrit par la société « SANIMED » commençant le 02 Mars 2024 et échéant le 13 février 2029 avec un taux de 8% par an. Ce billet est détaillé comme suit :
 - 1.800.000 dinars objet de l'ancien billet.
 - Effets impayés au 31 décembre 2023 d'un montant de 508.673.288 dinars
 - Avance sur règlement solde client au 31 décembre 2023 d'un montant de 291.326.712

Les produits financiers constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 175.644 dinars.

Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 09 Juillet 2025.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

B. Opérations autorisées antérieurement et poursuivant leurs effets au titre du présent exercice

- Le compte client « SANITEC » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 1.488.771 dinars.
- Le compte client « AQUABAINS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 289.659 dinars.
- Le compte client « STE ABRAJ TUNIS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 275.343 dinars.
- Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 9.303 dinars.
- Le compte client « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2024 un solde antérieur débiteur de 866 dinars.
- Le compte client « SOPPEC INVEST » présentent au 31 décembre 2024 un solde antérieur créditeur de 3.186 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SMC » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 358.201 dinars.
- Le compte fournisseur « ABC » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.
- Le compte fournisseur « AQUABAINS » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 433 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SANITEC » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 14.775 dinars.
- Le compte fournisseur « ABC GROS » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.
- Le compte fournisseur « ATD SICAR » présente au 31 décembre 2024 un solde créditeur et ancien de 13.319 dinars.

- Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 6.700 dinars.
- Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 99.990 dinars.
- Le compte débiteur divers « ABC GROS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 15.000 dinars.
- La société « SANIMED » a procédé à l'émission de deux billets de trésorerie qui ont été souscrits par « SOMOCER » totalisant un montant de 2.000.000 dinars détaillé comme suit :
 - Un billet de trésorerie de 1 200 000 dinars commençant le 28 Avril 2023 et échéant le 26 Août 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.
 - Un billet de trésorerie de 800 000 dinars commençant le 22 Mai 2023 et échéant le 19 Septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer jusqu'au 30 juin 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 29.342 dinars.

La société « SOMOCER » a accepté de transmettre à la société « AGRIMED » sa créance objet de droits de souscriptions à l'augmentation du capital de la société « SANIMED ».

- L'émission par la société « SANIMED » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.000.000 dinars souscrit par la société « SOTEMAIL » commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer jusqu'au 30 juin 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 29.342 dinars.

La société « SOTEMAIL » a accepté de transmettre à la société « AGRIMED » sa créance objet de droits de souscriptions à l'augmentation du capital de la société « SANIMED ».

- La conclusion, en 1^{er} Février 2023, d'un contrat de location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de l'Afrane km 11 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période de deux années renouvelables, et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 13.333 dinars TTC pour le premier semestre de l'exercice 2024 et 14.001 pour le deuxième semestre.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2024 s'élève à 164.680 dinars TTC.

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Les comptes débiteurs divers « AB CORPORATION » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 7.818.844 dinars.

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 874.341 dinars.

- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1^{er} juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2024.

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 7.200 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 162.507 dinars.

- La mise à la disposition de la société « SANIMEUBLE » au cours de l'exercice 2024 d'un local sis à route de gabes. La société « SANIMED » a émis une note de débit d'un montant de 7.501 dinars TTC au titre de l'exercice 2024.
- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1^{er} juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2024.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.

Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 09 Juillet 2025.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération mensuelle nette du Directeur Général Mr Abderrahmen KHOCHTALI a été fixée à 10.000 dinars avec date d'effet le 1^{er} Avril 2023, outre la prise en charges par la société des frais de carburant et des frais de communications téléphoniques.

La rémunération brute en 2024 s'élève à un montant de 189.481 dinars.

En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 22 Mars 2023.

- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint Mr Mohamed Ouahada a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 800 dinars par mois, des frais de communications téléphoniques et d'un logement à la ville de Sfax à raison de 805 dinars par mois.

En outre, le directeur général adjoint bénéficie d'une voiture de fonction.

Aucune rémunération ne lui a été servie en 2024.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 05 juin 2023

- Votre assemblée générale du 27 juin 2024 décide d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration pour un montant de 112.500 au titre de l'exercice 2023.
- Les jetons de présence de l'exercice 2024 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 112.500 dinars.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT
Salaire Annuel	189.482	20 000	0	0		
Avantages accordés (y compris la prise en charge des voyages et déplacements)	10 716	0	12 882	0		
Jetons de présence					112 500	112 500
Total	200 198	20 000	12 882	0	112 500	112 500

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Sfax le 21 Juillet 2025

**CRG Audit
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil
Habib KALLEL**

